

Conférence débat

L'accès à la culture pour tous

27 novembre 2013

Alcazar

58 Cours Belsunce, 13001 Marseille

11 h00 – 18 h30

Rappel du contexte et des objectifs de la journée

L'accès à la culture pour tous, y compris pour les personnes en difficulté économique et sociale, est un enjeu au plan local, national et européen. Parfois vu comme « accessoire » voire superflu au regard d'autres droits fondamentaux comme le logement ou l'emploi, le droit d'accéder à la culture et aux loisirs est pourtant un réel vecteur d'épanouissement, de partage, de communication, d'échange, de lutte contre l'isolement, de lien social... En un mot, l'accès à la culture et aux loisirs contribue pleinement au mieux-être de l'ensemble de nos concitoyens et encourage de ce fait la participation citoyenne, elle-même source d'inclusion et de cohésion sociale.

L'accès à la culture pour tous est d'ailleurs inscrit dans plusieurs textes fondamentaux.

Ainsi, l'article 27 de la déclaration universelle des droits de l'homme stipule que « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ». Et l'article 22 de préciser : « Toute personne, en tant que membre de la société (...) est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays ».

50 ans plus tard, l'article 140 de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions faisait de l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs un objectif national en précisant que l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif au travers de nombreux programmes et autres dispositifs favorables au développement des pratiques artistiques et culturelles.

Cette journée aura pour objectifs de faire un tour d'horizon du cadre existant, des coopérations développées sur les territoires, des bonnes pratiques, afin de proposer des lignes directrices pour renforcer les pratiques d'accessibilité des populations vulnérables à la culture et aux loisirs.

Personnes vulnérables

Inclusion sociale

Accès aux droits

Cohésion sociale

Lutte contre la pauvreté,

Culture, loisirs,

Isolement, lien social

Solidarité

Accès à la culture

Droits fondamentaux

Construction de soi

Lutte contre les exclusions



CONFERENCE OF INGOS
OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Programme

Conférence débat : L'accès à la culture pour tous

27 novembre 2013

Alcazar - 58 Cours Belsunce, 13001 Marseille

Modérateur

Daniel Zielinski, délégué général de l'UNCCAS

11h30 **Accueil des participants**

12h00 **Cérémonie de remise du prix
« Bien vieillir dans la société »**

Ce projet est soutenu par la Fondation AG2R et la Fondation du Pôle alimentaire d'AG2R LA MONDIALE, et par la Caisse nationale d'assurance vieillesse



AG2R LA MONDIALE



12h30 **Déjeuner**

13h30

Introduction de la journée

- Patrick Kanner, président de l'UNCCAS
- Sylvie Carrega, Vice-présidente du CCAS de Marseille

14h00 **Table-ronde**

L'accès à la culture en Europe et en France: un droit pour tous ?

Thématique transversale, l'accès à la culture n'en reste pas moins un droit inscrit dans plusieurs textes fondamentaux incluant notamment la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Comment les institutions françaises et européennes travaillent cette thématique transversale ? Quelles sont les avancées remarquables en Europe (charte de Fribourg, déclaration du conseil de l'Europe, etc.).

- Denis Louche, Directeur régional des affaires culturelles de Provence Alpes Côte d'Azur
- Jean-Marie Heydt, président de la conférence plénière des OING du Conseil de l'Europe
- Patrice Meyer-Bisch, coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme
- Djemila Mahmoudi, représentante du 8^{ème} collège au CNLE



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

15 h 30 Table-ronde

La place de l'accessibilité à la culture dans l'action sociale : superflu ou essentiel ?

Pour de nombreuses personnes, l'accès à la culture et aux loisirs passe après une réponse aux besoins de première nécessité. Dans une enquête menée auprès des CCAS, il apparaît que l'accès à la culture et aux loisirs est inscrit en seconde position dans le champ le plus investi par les CCAS à savoir la lutte contre la pauvreté et les exclusions. Les associations locales proposent elles aussi de nombreux projets en ce sens. Malgré tout, un rapport de l'IGAS de 2007 montre que le chemin est encore long pour faire de ce droit une réalité. La table-ronde permettra de mettre en avant des initiatives locales, des partenariats sur les territoires, de montrer les atouts pour les bénéficiaires finaux mais aussi les contraintes rencontrées et les préconisations des acteurs.

- George Schneider, Directeur général de Cultures du Cœur
- Mme Laetitia Martinet, Responsable des dispositifs de politiques sociales au CCAS de Marseille et Mme Karine Lacombe, Directrice de « Culture du Cœur 13 »
- Samuel Le Floc, Représentant de la FNARS
- Christelle Blouët, Coordinatrice reseauculture21
- Nicolas Brugère, Vice-président du CCAS de Bordeaux

17h00 Table-ronde

Renforcer le rôle des acteurs publics, et les partenariats locaux

Les partenaires associatifs, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, apportent au quotidien des réponses pour permettre à tous, y compris aux plus vulnérables, de participer aux activités culturelles et de loisirs et ainsi contribuer au partage de savoirs, au développement des individus, mais aussi à l'inclusion sociale, à la lutte contre l'isolement, etc. Comment coordonner les actions sur les territoires et faire participer le plus grand nombre ?

- Laure Descamps, Directrice de la culture, du sport et de la jeunesse de la Drôme et réalisatrice de l'étude express Culture et actions sociales départementales pour Culture et Départements
- Olivier Noblecourt, vice-président du CCAS de Grenoble
- Yveline Denat, Directrice du CCAS de Pont de Claix
- Emmanuelle Taurines, responsable du service socio-artistique du Festival d'Aix

18h00

Conclusions

- Daniel Hermann, Adjoint au Maire, délégué à la culture – Marseille - tbc
- Sylvie Guillaume, députée européen
- Patrick Kanner, président de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale

